

Contact : Johannes Kleis : +32 (0)2 789 24 01
Date : 04/07/2012
Référence : PR 2012/023

Vote du Parlement européen sur le compte bancaire de base – une bouée de sauvetage pour des millions de consommateurs

Aujourd'hui le Parlement européen vote en faveur de l'adoption de règles contraignantes au niveau européen afin de permettre l'accès à un compte de paiement de base à tous les consommateurs européens. Ce compte devrait offrir les moyens de paiement de base, à titre gratuit ou à un prix raisonnable, à tous les clients et futurs clients des banques¹.

Un an après l'adoption par la Commission européenne d'une recommandation non contraignante, le Bureau Européen des Unions de Consommateurs invite maintenant la Commission à répondre à l'appel des parlementaires à rendre obligatoire l'accès à un compte de paiement de base dans toute l'Europe.

Environ 30 millions² d'Européens n'ont pas de compte bancaire, ce qui les empêche de mener une vie normale dans nos sociétés modernes. Des actes indispensables comme louer un logement, obtenir un emploi, une protection sociale ou payer ses factures représentent souvent des défis insurmontables pour ceux qui sont sans compte bancaire car ils doivent y consacrer plus de temps et souvent à des coûts plus onéreux.

Monique Goyens, Directrice générale du BEUC, déclare:

« En refusant à une personne d'ouvrir un compte revient à l'exclure d'une vie normale. Cette situation est intolérable dans l'Europe d'aujourd'hui et une législation s'impose de manière urgente. Tant nos banques que le législateur doivent intégrer qu'un compte bancaire est devenu un service essentiel qui doit fonctionner correctement pour tous les consommateurs européens. »

« Un compte bancaire simple et abordable serait l'idéal pour la plupart des clients des banques qui se voient trop souvent proposer des comptes coûteux contenant des services parfois bien inutiles. Les banques devraient offrir à tous leurs clients la possibilité de passer à un compte bancaire de base qui ne comprendrait que les services élémentaires dont ils ont effectivement besoin. »

« Les Euro députés appellent aussi à juste titre la Commission européenne à prendre des initiatives législatives pour plus de transparence des frais bancaires et faciliter le changement de banque afin que les consommateurs puissent non seulement comparer les prix, mais aussi ouvrir un compte dans les banques les moins chères. »

FIN

Note aux rédacteurs :

¹ Résumé des demandes du Parlement Européen :

- Un compte de paiement de base doit permettre d'effectuer toute transaction de paiement de base : percevoir des revenus ou des bénéfices, payer ses factures, effectuer des achats en ligne, etc.
- Le Parlement Européen demande l'adoption d'un instrument législatif contraignant ;
- *Tous les fournisseurs de services de paiement (par exemple les banques)* qui offrent des comptes de paiement pour les consommateurs doivent en principe fournir des comptes de paiement de base ;
- *Compte de base accessible à tous les consommateurs* : Les consommateurs doivent avoir la possibilité de fermer leur compte de paiement «normal» et migrer vers un compte de paiement «de base» ;
- L'accès à un compte de paiement de base devrait être offert gratuitement ou à un coût raisonnable. Si des frais sont facturés, ils doivent être transparents. Les Etats membres doivent établir une limite supérieure pour le total des frais annuels liés à l'ouverture et à l'utilisation d'un compte de paiement de base ;
- Un compte de paiement de base doit prévoir la possibilité de petits découverts, comme mesure tampon, afin de couvrir les soldes négatifs temporaires ;
- Les Etats membres, la Commission et les fournisseurs de services de paiement doivent fournir aux consommateurs les informations nécessaires et aisément compréhensibles sur la disponibilité des comptes de paiement de base ;
- *Harmonisation des règles d'anti-blanchiment* : la Commission doit proposer de nouvelles initiatives visant à clarifier l'interprétation des règles en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes afin de veiller à ce que ces règles ne soient jamais plus utilisées comme prétexte pour rejeter les consommateurs commercialement peu attractifs pour les banques.

² Commission européenne communiqué de presse, 18 juillet, 2011.